

ORGANISME SPECIALISE DE LA C.E.P.G.L

SINELAC

Société Internationale

D'Electricité des Pays des

Grands Lacs



Bukavu, le 20/04/2026

N° 328/2026

ADDENDUM

Référence de publication : AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 201/2026

MARCHE : DEUXIEME ADDENDUM : FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN CABLE OPGW (OPTICAL GROUNDWIRE) DE 24 FIBRES OPTIQUES ET DE SES ACCESSOIRES POUR LA TRANSMISSION ENTRE LE POSTE MURURU II ET LA CENTRALE RUZIZI

Cet addendum fait partie intégrante du dossier d'appel d'offres N° N° 201/2026 publié le 17/03/2026 et de l'addendum 205/2026 du 02/04/2026.

Le dossier d'appel d'offre est modifié/corrigé comme suit :

SECTION II. DONNÉES PARTICULIÈRES DE L'APPEL D'OFFRES (DPAO)

A. Coté Administratif	
Question du soumissionnaire	Nous avons seulement une demande de précision : nous avons compris que les offres technique et financière – données en une seule enveloppe – feraient l'objet d'une seule ouverture. De même veuillez confirmer que le dépôt des offres peut se faire aussi bien en ligne que par transmission physique au siège de la SINELAC.
Réponse de la SINELAC	L'adresse du Maître d'Ouvrage à laquelle envoyer les offres est exclusivement : cipm@sinelac.org
B. Coté Technique	
Question du soumissionnaire	<p>Comme mentionné dans le DAO page 39, une étude doit être faite pour assurer que les pylônes existants sont tous en bonnes conditions et qu'ils peuvent supporter - avec une gamme de sécurité - le nouveau OPGW qui va remplacer le fil de garde actuellement installé.</p> <p>→ Nous comprenons que cette étude serait incluse dans la soumission et à exécuter en cas de la commande. Veuillez confirmer, svp.</p> <p>L'addendum daté du 02.04.2026 mentionne sur page 2, spécification technique : « ... doit également inclure les brins d'acier revêtu d'aluminium (ACS) en couche externe ». C'est bien noté. Mais en même temps, il est demandé « tout en maintenant les autres spécifications du câble demandé ».</p> <p>→ Nous devons attirer votre attention sur le fait qu'avec le changement des brins acier revêtu d'aluminium, il y a automatiquement quelques paramètres qui vont changer, comme le poids (plus lourd), il y a 18 brins ACS au lieu de 6 et aucune brin AL, les paramètres mécaniques changent mais sont meilleures qu'avant, mais les spécifications pour l'intérieur du fibre optique restent les même qu'avant. Veuillez confirmer, svp.</p> <p>→ Pourriez-vous nous donner le poids (kg/km) du fil de garde installé pour avoir une idée de la force des pylônes ?</p>

→ REMARQUE : comme il ne peut être déterminé qu'après l'étude si les pylônes existants *peuvent supporter le OPGW spécifié, il est peut-être recommandable d'offrir comme première choix l'OPGW spécifié dans l'addendum (plus robuste, meilleur contre la foudre, mais plus lourd) et comme option l'OPGW comme initialement spécifié (moins robuste mais moins de kilos au kilomètre). Qu'est-ce que vous en pensez ?*

→ A propos du câble de garde qui doit être démonté : nous comprenons que le prestataire est seulement chargé de la dépose ; tandis que la collecte et l'enlèvement de ce câble est à la charge de la SINELAC. Merci de confirmer.

Réponse de la
SINELAC

1. Étude de charge des pylônes existants

Nous confirmons que l'étude de conditions et de résistance des pylônes existants est à la charge du soumissionnaire. Elle doit être incluse de manière distincte dans la proposition technique et financière. Il incombe au prestataire retenu de réaliser ces investigations pour déterminer les paramètres structurels manquants et garantir que la marge de sécurité des pylônes est respectée avec le nouveau câble.

2. Spécifications techniques du câble OPGW

La SINELAC maintient les spécifications techniques d'origine du DAO. Le câble requis reste le type OPGW 97-AL3/48-A20SA, 24 G.652D. L'addendum du 02.04.2026 visait à préciser la nature des matériaux (ACS en couche externe) sans pour autant modifier les performances globales attendues.

Vous trouverez ci-dessous le rappel des caractéristiques nominales impératives :

N°	Description	Unité	Valeur requise par SINELAC
5.1	Nombre de fils en acier revêtu d'aluminium	n	20
5.2	Nombre de fils en alliage d'aluminium	n	6
5.4	Diamètre total du câble	mm	12 mm à 14 mm
5.9	Charge nominale de rupture	kN	≈ 70 – 90 kN
5.13	Poids total du câble	kg/km	1.2 – 1.6 t/km
5.22	Courant de court-circuit (1s)	kA	≈ 25 kA / 1 s

3. Poids du fil de garde existant

La SINELAC ne dispose pas des données historiques certifiées concernant le poids linéaire (kg/km) du fil de garde actuellement installé. C'est précisément l'objet de l'étude mentionnée au point 1 : le prestataire devra identifier les caractéristiques du câble en place lors de ses relevés sur site pour valider la faisabilité technique du remplacement.

4. Variantes de câbles (Choix 1 vs Option)

Le soumissionnaire est tenu de répondre prioritairement à la configuration spécifiée dans le DAO et ses additifs. Toute proposition s'écartant des caractéristiques du tableau technique (notamment le poids et la composition des brins) sera analysée au regard de sa conformité avec les exigences de robustesse.

5. Dépose et gestion du matériel usagé

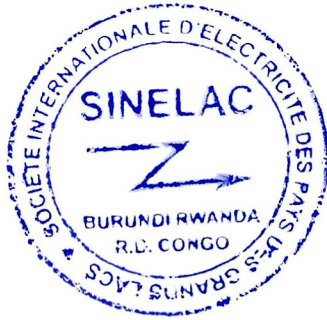
Concernant le câble de garde déposé, le prestataire est responsable de l'intégralité de la chaîne opératoire :

- La dépose du câble existant.
- La pose et le remplacement par le nouvel OPGW.
- Le transport et l'entreposage sur le site qui sera désigné par la SINELAC.

La responsabilité de la SINELAC se limite uniquement à l'indication du lieu de stockage final.



20/04/2026 09:54
BUNANI MUZIBANYI Richard
Directeur Administratif et Financier



NDAYISABA Fidèle
Directeur Général